



**Compte-rendu de la rencontre Administrateurs / Jeunes Majeurs
jeudi 26 octobre 2017
Maison des Associations**

I. Présents : Jeunes majeurs : DA COSTA Annabelle, HRIROU Fatima, MADECKI Suzy-May et MOUSSA Cyntia, CHARDENOT Anthony, FROCHOT Quentin, KIBANGOU Charden, MALONDA OMANDE Gédéon, MAZAUD Silvian, RENAUD Yann et ROBLET Dylan.
Bénévoles aidants : BONNAIRE Roland, BONNAVAUD Hervé, LABREGERE Françoise et MALFONDET Zorah. Conseillers techniques : GERBE Jean-Philippe et HERDALOT Hugues.

II. Absents excusés :

Jeunes majeurs : LALLEMANT Alexandra.

Bénévoles aidants : TREMEAU C.cile et DEMOULIN Robert.

III. Accueil : chaque participant se présente

IV. Interventions du président :

1 - Convention PEP 21 / ADEPAPE 21 : Roland BONNAIRE explique à l'assistance le contenu de la convention passée avec les PEP 21. Monsieur GERBE, moniteur auto-école CPM, donne des précisions.

- Voir fiche action N° 4 modifiée, sur le site www.adepepe21.org
- Les cours pourront débuter dès le 06/11/2017
- Le FJT ne peut nous accueillir le lundi soir.
- Nous étudions les possibilités offertes, en terme de locaux, par la MDA.

2 - Convention Apprentis d'Auteuil / ADEPAPE 21 : Le président rappelle les points essentiels de la convention de partenariat passée avec les Apprentis d' Auteuil Monsieur HERDALOT, conseiller en insertion sociale et professionnelle apporte les précisions nécessaires.

- Voir fiches actions 2, 3, 4 et 6 sur le site www.adepepe21.org : aide au logement, aide au 1er emploi, aide à la mobilité (permis de conduire) et accès à une mission de service civique.

3 - Signature des autorisations à transmettre les données personnelles :

4 - Primes de réussite : Nous avons demandé la salle d'honneur du CD pour le vendredi 08 décembre. Le CA a décidé des montants 100€ (CAP-BEP) - 150€ (BAC) - 200€ (diplôme de l'enseignement supérieur).

Obligations :

- inscription par E-mail ou courrier.
- copies de vos diplômes.

Date limite le vendredi 24 novembre.

5 - Commission Jeunes :

- Il est souhaitable qu'une commission jeunes se mette en place : Suzy-May MAJDECKI et Cyntia MOUSSA se portent volontaires pour animer cette commission.
- Elles se proposent également pour gérer la page Facebook de l'association : problème de mot de passe à résoudre.
- Elles sont également candidates pour siéger au CA de l'association comme membres cooptés : la prochaine AG en 2018 devra entériner leurs candidatures par un vote.

- Il faudra réfléchir sur les compétences de ladite commission.
- Zorah MALFONDET se propose de prendre en responsabilité et de co-animer la commission jeunes. D'autres bénévoles aidants devront également, si possible, s'y investir. **Zorah se renseignera sur le sujet auprès de Léo, responsable d'une ADEPAPE de la région parisienne.**

6 - Journée du 23 novembre à MONTCEAU-les-MINES sur le thème de l'Accueil Familial : Zorah MALFONDET, BONNAIRE Roland, CHARDENOT Anthony et ROBLET Dylan y participeront. Les deux jeunes majeurs concernés ne souhaitent pas préparer leur intervention.

7 - Etude accompagnement à l'autonomie des jeunes issus de l'ASE : M. Michel LIGIER a proposé des ateliers de parole. → Voir planning (4 jeudis → 16, 23 et 30 novembre et 07 décembre) de 18h30 à 21h00. MSE Formations qui est la cheville ouvrière de cette action propose de tenir ces ateliers à la MDA, plutôt qu'au site des PEP 21. Malgré cette proposition aucun jeune ne souhaite s'engager sur cette action. **Les participants, dans leur ensemble, trouvent cette action trop chronophage (4 séances de 2h30).** Un bénévole aidant fait une proposition qui sera répercutée auprès de «MSE Formations» et de M. Michel LIGIER :

→ **Pourquoi ne pas organiser des ateliers regroupés et plus courts** ? Tenir 2 séances de 2h00 chacune et traiter 2 thèmes par séance (1h00 par thème).

8 - Organisation de la fin de réunion : Les jeunes participants interrogent librement les responsables des 4 ateliers ci-dessous :

1 - Permis de conduire → J.PH. GERBE

2 - Accompagnements divers → H. HERDALOT

3 - Transmissions des données → R. BONNAIRE

4 - Diplômes obtenus → Z. MALFONDET

- Concernant le permis de conduire, le CA devra se réunir pour fixer la participation financière de l'association.

- Concernant les récompenses pour diplômes obtenus, le CA devra se réunir après la date limite du 24 novembre pour déterminer et arrêter la liste des récipiendaires déclarés et préparer les chèques à remettre.

SEURRE le 27/10/2017

Roland BONNAIRE